



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°131_CC_2023_CCDS

PORTANT SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS

Séance du 21 décembre 2023

Date de convocation : 15 décembre 2023 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un décembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline RÉGIS, Françoise BRUNO FREDOC, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE,
Alex MADELEINE à Loriane DECHESNE,
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Annick ANDRE,
Jean-Robert CHOCHO à Rodolphe HORTH,

Absents excusés :

Véronique JACARIA, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Jean-Raymond HORTH,

Absents non excusés :

Michel Ange JÉRÉMIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise BRUNO FREDOC.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » les premiers constats ont révélé que le nombre poste créé était trop important par rapport à la capacité d'accueil de l'établissement, et pour dispenser les accompagnements et les formations dont nous avons l'obligations de proposer aux agents qui dépendent dudit dispositif une suppression de 70 postes s'avèrent nécessaires.

De plus, pour une meilleure optimisation de la masse salariale, 48 autres postes (dont 40 postes pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet, soit 20 postes d'Adjoint administratif territorial et 20 postes d'Adjoint technique territorial) vont être supprimés dans l'attente que les différents projets en cours et/ou à venir se confirment.

- Passage du poste de Responsable des ressources humaines catégorie B au grade Rédacteur territorial ou Rédacteur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe au poste de Chargé(e) de mission ressources humaines catégorie B au grade Rédacteur territorial ou Rédacteur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe car le poste de Responsable des ressources humaines est déjà pourvu en catégorie A au grade d'Attaché territorial.
- Suppression du poste de Responsable finances et marchés publics en catégorie B au grade de Rédacteur territorial ou Rédacteur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe au profit d'un poste en catégorie A au grade d'Attaché territorial qui est actuellement pourvu.

- Suppression du poste de Chargé(e) de mission marchés publics en catégorie A au grade d'Attaché territorial au profit d'un poste de Chargé(e) de mission marchés publics en catégorie B au grade Rédacteur territorial ou Rédacteur principal de 2^{ème} classe qui est actuellement pourvu.
- Suppression du poste de Responsable de l'administration générale et des moyens catégorie B au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- Suppression du poste de Chargé(e) de mission planification et aménagement du territoire catégorie B au grade de Rédacteur territorial.
- Suppression du poste d'Agent social catégorie C au grade d'Agent social principal de 2^{ème} classe.
- Suppression de deux postes d'Agent social catégorie C au grade d'Agent social territorial.

Toutefois, après la mise à jour du tableau des emplois, les créations de postes ci-dessous sont nécessaires pour réaffecter certains agents actuellement dans les effectifs.

Les postes envisagés sont :

- Chargé(e) de mission Habitat permanent catégorie A au grade d'Attaché territorial ;
- Un chef de projets Développement économique territorial permanent catégorie A au grade d'Ingénieur territorial ou Ingénieur principal ;
- Chargé de mission ressources humaines permanent catégorie B au grade de Rédacteur territorial qui remplacera le poste de Responsable des ressources humaines catégorie B au grade de Rédacteur territorial déjà dans le tableau des effectifs ;
- Deux postes d'assistant(e) de gestion administrative permanent catégorie C au grade d'Adjoint administratif territorial ou d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- Trois postes d'agent technique polyvalent permanent catégorie C au grade d'Adjoint technique territorial ou d'Agent technique principal de 2^{ème} classe ;
- Passages de 20 postes soit 10 postes d'Adjoint administratif territorial et 10 postes d'Adjoint technique territorial non permanent de temps non complet à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité sur les 80 postes figurant dans le tableau des emplois

A cet effet, je vous demande de bien vouloir d'une part vous prononcer sur la suppression de 118 postes répartis comme suit :

Emploi à supprimer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade de recrutement	Durée du travail
Chargé/e de mission – marché public	1	A	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial	TC
Responsable de l'administration générale et des moyens	1	B	Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC
Chargé/e de mission planification et aménagement du territoire	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur territorial	TC
Responsable des ressources humaines	1	B	Administrative	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	TC
Responsable des finances et marchés publics	1	B	Administrative	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	TC
Adjoint administratif	20	C	Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	TNC
Adjoint technique	20	C	Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	TNC
Agent social	1	C	Sociale	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	TC

Agent social	2	C	Sociale	Agent social territorial	Agent social territorial	TC
PEC	70	C	Technique ou Administrative	Adjoint techniques territorial OU Adjoint administratif territorial	Adjoint technique territorial OU Adjoint administratif territorial	TNC

Et d'autre part sur la création de 27 postes répartis comme suit :

Emploi à supprimer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade de recrutement	Durée du travail
Chef de projets développement économique territorial	1	A	Technique	Ingénieur territorial Ou Ingénieur principal	Ingénieur territorial Ou Ingénieur principal	TC
Chargé/e de mission ressources humaines	1	B	Administrative	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	TC
Assistant/e de gestion administrative	2	C	Administrative	Adjoint administratif territorial OU Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial OU Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC
Agent technique polyvalent	3	C	Technique	Adjoint technique territorial ou adjoint technique polyvalent de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial ou adjoint technique polyvalent de 2 ^{ème} classe	TC
Adjoint administratif	10	C	Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	TC
Adjoint technique	10	C	Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	TC

. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 63_CC_2021_CCDS du 29 octobre 2021 portant mise à jour du tableau des effectifs de la CCDS ;

Vu la délibération n°14_CC_2022_CCDS du 16 février 2022 portant création de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (pec) ;

Vu la délibération n°01_CC_2023_CCDS du 10 janvier 2023 portant création d'emplois permanents ;

Vu la délibération n° 88_CC_2023_CCDS du 01 octobre 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs de la CCDS ;

Vu l'avis du comité social territorial du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 décembre 2023 ;

Vu le rapport de présentation,

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : SUPPRIME cent dix-huit (118) emplois :

Emploi à supprimer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade de recrutement	Durée du travail
Chargé/e de mission – marché public	1	A	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial	TC
Responsable de l'administration générale et des moyens	1	B	Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC
Chargé/e de mission planification et aménagement du territoire	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur territorial	TC
Responsable des ressources humaines	1	B	Administrative	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	TC
Responsable des finances et marchés publics	1	B	Administrative	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	TC
Adjoint administratif	20	C	Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	TNC
Adjoint technique	20	C	Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	TNC
Agent social	1	C	Sociale	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	TC
Agent social	2	C	Sociale	Agent social territorial	Agent social territorial	TC
PEC	70	C	Technique ou Administrative	Adjoint techniques territorial OU Adjoint administratif territorial	Adjoint technique territorial OU Adjoint administratif territorial	TNC

ARTICLE 3 : CREE vingt-sept (27) emplois à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures et accessibles selon les conditions de qualifications définies par les statuts :

Emploi à supprimer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade de recrutement	Durée du travail
Chef de projets développement économique territorial	1	A	Technique	Ingénieur territorial Ou Ingénieur principal	Ingénieur territorial Ou Ingénieur principal	TC
Chargé/e de mission ressources humaines	1	B	Administrative	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	Rédacteur territorial OU Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	TC
Assistant/e de gestion administrative	2	C	Administrative	Adjoint administratif territorial OU Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial OU Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC
Agent technique polyvalent	3	C	Technique	Adjoint technique territorial ou adjoint technique polyvalent de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial ou adjoint technique polyvalent de 2 ^{ème} classe	TC
Adjoint administratif	10	C	Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	TC
Adjoint technique	10	C	Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	TC

Le cas échéant, les emplois pourront également être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi.

ARTICLE 4 : FIXE la rémunération en référence aux grilles indiciaires correspondants aux grades et cadre d'emplois en vigueur pour chaque emploi.

ARTICLE 5 : INSCRIT au budget les crédits correspondants.

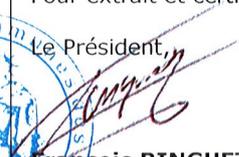
ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 14
 Nombre de procurations : 04
 Nombre de votants : 18
 Pour : 18
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 21 décembre 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président

Francois RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20231228-31-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-12-2023

Publication le : 28-12-2023

Yalémi TIOUKA

De: transferts-securises.fr <transferts-securises@atline.fr>
Envoyé: jeudi 28 décembre 2023 15:21
À: Yalémi TIOUKA
Objet: Notification : Accusé de réception

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

transferts-securises.fr		COURRIEL
NOTIFICATION D'ACCUSE DE RECEPTION		
Le contrôle de légalité a accusé réception de l'enveloppe dont les références sont rappelés ci-dessous le : 28-12-2023 à 19:20:00		
Numéro d'AR	973-200027548-20231228-31-DE	
Organisme	Communauté de Communes des Savanes (973)	
Référence de l'enveloppe	CC-Savanes_973_20231228E_31	
Numéro d'acte	131CC_2023_CCDS	
Objet	SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS	
Nature de l'acte	Délibération	
Classification de l'acte	4.1.1 : Créations/Transformations/Suppressions d'emploi	
Les documents de l'enveloppe ont été tamponnés et l'enveloppe placée dans les enveloppes archivées de votre espace privé		
Opérateur de transmission : Interbat Services. SAS. 4 avenue du recteur Poincaré. 75016 Paris. Tél : 04 92 90 93 20. technique@atline.fr SIREN : 441 663 689 N° de TVA intracommunautaire : FR82 441 663 689		